

ÉTIQUETTE DU FOURNISSEUR

SIMDUT 2015 HARMONISÉ AU SGH

CONTENU DE L'ÉTIQUETTE DU FOURNISSEUR

1. **L'identificateur du produit** : Nom exact du produit, tel qu'il apparaît sur la fiche de données de sécurité
2. **Les pictogrammes** : Correspondent aux classes et aux catégories de danger dans lesquelles le produit dangereux est classé
3. **La mention d'avertissement** : Signale par un mot, « Danger » ou « Attention », l'existence d'un danger potentiel et indique sa gravité
4. **Les mentions de danger** : Décrivent par des phrases la nature du danger et, s'il y a lieu, le degré de danger que présente le produit dangereux
5. **Les conseils de prudence** : Décrivent les mesures recommandées pour réduire au minimum ou prévenir les effets nocifs découlant de l'exposition, de l'entreposage ou de la manutention incorrects d'un produit dangereux
6. **L'identificateur du fournisseur initial** : Coordonnées du fabricant ou de l'importateur canadien

Note – Pour les contenants de 100 ml ou moins, seuls les points 1, 2, 3 et 6 sont exigés sur l'étiquette.

PRÉSENTATION DE L'ÉTIQUETTE DU FOURNISSEUR

Le nom du produit divulgué sur l'étiquette doit être identique à celui divulgué sur la fiche de données de sécurité.

Les renseignements doivent être divulgués dans les deux langues officielles du Canada (français et anglais). Il doit s'agir d'une seule étiquette bilingue qui peut contenir une partie en français et l'autre en anglais.

L'étiquette doit être durable et résistante. Les éléments d'information de l'étiquette doivent être lisibles. Les pictogrammes, la mention d'avertissement et les mentions de danger doivent être regroupés sur l'étiquette.

Les mentions de danger, les mentions d'avertissement et les conseils de prudence sont normalisés.

Les renseignements divulgués sur l'étiquette ne doivent pas venir en contradiction avec ceux de la fiche de données de sécurité.

PICTOGRAMMES DE DANGER

Les pictogrammes doivent être une reproduction exacte de ceux qui figurent dans l'annexe 3 du *Règlement sur les produits dangereux*.

Les pictogrammes doivent comporter un symbole en noir sur fond blanc entouré d'une bordure rouge en forme de carré debout sur une pointe.

Seul le pictogramme « Matières infectieuses présentant un danger biologique » comporte un symbole noir sur fond blanc entouré d'une bordure noire en forme de cercle.



Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs

www.csst.qc.ca/reptox

N.B. : Bien que l'étiquette doive être bilingue, l'exemple ci-dessous est en français seulement.

1. Identificateur du produit : NETTOYEUR INDUSTRIEL 10 SOUS TOUT

2. Pictogrammes :

3. Mention d'avertissement : **DANGER**

4. Mentions de danger : Toxique par inhalation
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

5. Conseils de prudence : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, de butyle, de nitrile ou de néoprène.
Porter des lunettes de sécurité ou une visière (écran facial) lorsqu'il y a possibilité d'éclaboussures.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

6. Identificateur du fournisseur initial : Produits chimiques REPTOX
1199, rue Du Produit, Montréal (Québec) H3C 4E1 • 1 123 456-7890